*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 2/2022 du 14/03/2022 - p 1/3*

SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

*L’an deux mil vingt-deux et le quatorze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2022

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien, VAUVILLIERS Jean.

Excusés : MM. DEBRAINE JP et LAURENT X.

Monsieur Jean VAUVILLIERS a été nommé secrétaire.

COMPTABILITÉ

 Le Conseil Municipal accepte d’engager la dépense d’investissement de 11 667,24 € avant le vote du budget 2022, afin de payer l’entreprise OISE TP qui a réalisé des travaux de trottoirs rue de Saint Cyr.

BAIL DU COMMERCE

 Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 9 années le bail commercial « chez Pepone » 4 rue de la Mare, à compter du 1er août 2021, pour un loyer de 637,57 € mensuels basé sur l’indice de référence des loyers.

CINÉ RURAL

 Le Conseil Municipal renouvelle la convention avec Ciné Rural pour la projection de 2 films par mois sur 9 mois de l’année, pour une cotisation de 400 €/an.

URBANISME

* Demande de travaux de M. JANNIN et Mme SEUX rue Trésorière pour la construction d’un abri de voiture,
* Demande de Mme DUPRÉ rue de la Houssemagne pour une clôture,
* Demande de Mme RACIONERO route des Princes pour une extension d’habitation,
* Demande de M. ROBERT rue de la Houssemagne pour une réfection de toiture,
* Demande de Mme FORIEL DESTEZET au Château de Saint Cyr pour divers travaux de rénovation dans la propriété ;

Le Conseil Municipal n’a pas de remarques sur ces dossiers.

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 2/2022 du 14/03/2022 - p 2/3*

SNCF

 Monsieur GUILLAUME fait un compte rendu d’une réunion avec la SNCF sur le fonctionnement et le devenir des gares de la ligne J dans l’Oise. Il ressort de ces entretiens que, pour le moment, l’arrêt des trains dans nos gares n’est pas remis en question.

Madame LESCALLE précise que lors de deux réunions organisées à l’initiative de la députée de la circonscription Agnès Thill, les élus concernés ont pu engager des discussions avec les responsables de la ligne J de la SNCF, Hauts de France, Ile de France et Normandie sur les sujets des lignes de fret et de la billetterie. Il a été abordé la fermeture des guichets pour s’orienter sur la vente de billets par des machines (pas toujours fonctionnelles) ou sur Internet et les dysfonctionnements que les usagers rencontrent. Il a été rappelé que beaucoup d’usagers n’ont pas accès à Internet ou éprouvent des difficultés pour trouver les bonnes informations. La SNCF s’est engagée à apporter des solutions, nous attendons leur retour.

 Concernant le fret, une association de riverains à Trie-château s’est constituée en contestation de la mauvaise mise en œuvre des réunions publiques informant des travaux et du bruit des trains de fret aux abords de la gare. Les riverains regrettent que les mesures de protection prises ne le soient pas pour tous les riverains. La SNCF se réfugie sur la mise en adéquation des travaux aux normes européennes qui sont de 80 décibels pour le bruit des trains, or Mme LESCALLE précise que le ressenti au bruit n’est pas le même en agglomération et dans notre ruralité. La SNCF a également fait valoir que les riverains auraient dû se manifester lors de l’enquête publique et des études.

 Mme LESCALLE rappelle donc qu’il est nécessaire que dès que des informations, voire des rumeurs, sont entendues, il faut s’informer des études et des enquêtes publiques en cours et être présents aux réunions publiques organisées. Il est à regretter que ces enquêtes publiques soient peu et surtout mal communiquées, volontairement ou pas. Elles sont affichées en mairie mais très rarement communiquées en boites aux lettres. Les organisateurs profitent généralement de l’absence des personnes en journée pour faire des pré-informations en porte à porte, quand elles le font d’ailleurs ! Cela a été constaté pour Trie-château mais également pour les projets d’éoliennes dont les habitants ne sont informés qu’après la validation des projets, comme par exemple à Eragny sur Epte. Dans ce cas précis, 99 communes et 3 communautés de communes se sont opposées au projet, mais trop tard.

UKRAINE

 Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal s’associe à l’aide apportée aux Ukrainiens exilés, notamment ceux qui sont hébergés à Bouconvillers.

 Les Conseillers sont d’accord et décident à l’unanimité de verser une subvention de 1 500 € à l’association ALTERALIA qui gère les Ukrainiens de Bouconvillers. Sur proposition de M. BOURDETTE, cette aide pourra être renouvelée dans l’année.

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 2/2022 du 14/03/2022 - p 3/3*

DIVERS

 Monsieur DESSEIN évoque l’abattage du saule de la mare et précise que, d’une part, les racines de cet arbre étaient intrusives et obstruaient le réseau d’assainissement aux alentours ; d’autre part, comme l’arbre penchait vers la mare, en cas de chute il aurait entraîné avec lui les réseaux souterrains et le bitume de la route. Monsieur LÉRAILLÉ regrette le manque de communication à ce sujet.

 Monsieur LÉRAILLÉ interpelle le Conseil Municipal sur le sujet des routes départementales dont les bas-côtés ont été arasés, ce qui rend les routes dangereuses.

Monsieur le Maire indique qu’il avait seulement été informé de la création de « purges ».

Monsieur GUILLAUME précise que la D.D.E. justifie cet arasement pour permettre un meilleur écoulement des eaux de pluie.

 Monsieur LÉRAILLÉ souhaite également connaître la position des Conseillers sur le projet d’extension de la décharge d’ordures ménagères à la sortie du village. Monsieur le Maire indique qu’il en a été informé verbalement et qu’il attend d’être en possession d’éléments plus complets et plus concrets pour en débattre avec le Conseil Municipal. Une prise de décision pour ou contre ce projet à ce stade du dossier, paraît prématurée.

 Monsieur CROCHON transmet la demande d’un administré qui souhaite la remise en place d’une grosse pierre à l’angle de la sente du Puits et de la Grande Rue, pierre qui avait été déplacée à la suite d’un accident de la route.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Fait et délibéré à La Villetertre le quatorze mars deux mil vingt-deux, et ont signé au registre les membres présents.*